



BOURSE DE MONTRÉAL

Unité de négociation	Un Contrat à Terme de trois mois sur le taux CORRA.
Sous-jacent	Pour les Options régulières sur Contrats à Terme de trois mois sur le taux CORRA – La Valeur Sous-Jacente est un Contrat à Terme de trois mois sur le taux CORRA, pour lequel le trimestre de référence commence le troisième mercredi du mois au cours duquel ces options arrivent à échéance. Exemple : Dans une année donnée, le contrat à terme sous-jacent pour une option qui vient à échéance en mars est le contrat à terme pour lequel le trimestre de référence commence le troisième mercredi de mars (ce mercredi étant inclus) et se termine le troisième mercredi de juin (ce mercredi étant exclu).
Cycle d'échéance	Pour les Options régulières sur Contrats à Terme de trois mois sur le taux CORRA – les Mois de Livraison sont les sept (7) mois les plus rapprochés du Cycle trimestriel mars, juin, septembre et décembre.
Cotation de prime	Cotés en point où chaque 0,01 point (1 point de base) représente 25 \$CAN. Par exemple, un prix coté de 0,465 représente une prime d'option totale de 1 162,50 \$CAN (c.-à-d. 46,5 points de base × 25 \$CAN).
Unité minimale de fluctuation des prix	• 0,005 = 12,50 \$CAN par contrat • 0,001 = 2,50 \$CAN par contrat (options profondément en dehors du cours)
Prix de levée	Intervalle minimal de 0,125 point par contrat à terme de trois mois sur le taux CORRA
Type de contrat	Style américain.
Dernier jour de négociation	La négociation se termine le vendredi précédant le troisième mercredi du Mois de Livraison, si ce vendredi est un jour ouvrable. Sinon, le dernier Jour de négociation sera le jour ouvrable précédant le vendredi en question.
Jour d'échéance	Le jour d'échéance est le dernier Jour de négociation du Mois de Livraison.
Seuil de déclaration des positions	300 contrats d'options ou le nombre équivalent en contrats à terme.
Limite de position	Limite de positions pour tous les mois combinés : sans objet. Limite de positions pour le mois d'échéance en cours : les renseignements sont disponibles à la Division de la réglementation, étant donné qu'elle est sujette à des changements périodiques. Veuillez vous référer à la page des limites de positions du site de la Division de la réglementation.
Seuils de volume des opérations en bloc	• Horaire de négociation normale (6 h à 16 h 30) : 500 contrats • Horaire de négociation de nuit (2 h à 6 h) : 100 contrats

Heures de négociation	Séance régulière : 2 h** à 16 h 30 Note : Lors des jours de fermeture hâtive, la séance régulière se termine à 13 h 30. ** ± 15 secondes.
Corporation de compensation	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC).
Symbole	OCR

* Les caractéristiques correspondent aux options régulières sur contrats à terme de trois mois sur le taux CORRA. Les options non trimestrielles (OCR) et les options mid-curve (OCY et OCZ) pourraient être ajoutées prochainement.

Pour plus d'information

m-x.ca

Les informations contenues dans le présent document, notamment les données financières et économiques, les cours boursiers ainsi que toute analyse et toute interprétation de ces informations, sont fournies à titre informatif seulement et ne peuvent être interprétées, dans aucun territoire, comme étant un conseil ou une recommandation relativement à l'achat ou à la vente d'instruments dérivés, de titres sous-jacents ou d'autres instruments financiers, ou comme étant un conseil de nature juridique, comptable, fiscale ou financière ou un conseil de placement. Toute mention dans le présent document au sujet des caractéristiques, des règles et des obligations concernant un produit est assujettie aux règles, aux politiques et aux procédures de Bourse de Montréal Inc. et de sa chambre de compensation, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, lesquelles ont préséance sur le présent document. Bien que ce document ait été conçu avec soin, Bourse de Montréal Inc. et ses sociétés affiliées ne garantissent pas l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information qu'il contient et se réservent le droit de modifier ou de réviser, à tout moment et sans préavis, le contenu de ce document. Bourse de Montréal Inc., ses sociétés affiliées, ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés et ses mandataires ne pourront être tenus responsables des dommages, des pertes ou des frais découlant d'éventuelles erreurs ou omissions dans le présent document, de l'utilisation de renseignements figurant dans celui-ci ou des décisions prises sur la base de ceux-ci. TMX^{MD} est une marque de commerce de TSX Inc. qui est utilisée sous licence. Les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.